

archbishopric of Westminster the question was reopened. Of course it was referred to Rome and of course there was considerable opposition on the part of some of the bishops, but the end of it all was that henceforward the frequentation of the universities was to be tolerated (not sanctioned) on condition of those who were sent there being sufficiently instructed in their religion beforehand, and also of their assisting regularly at lectures in philosophy, history or religion, to be given by a lecturer specially appointed by the bishops." Notons que la parenthèse: (not sanctioned) est de l'auteur même de la lettre citée. D'où l'on voit que le Saint-Siège ne fait que *tolérer* cet état de choses dans les circonstances spéciales où se trouvent les étudiants catholiques d'Angleterre et en raison des avantages particuliers que procurent les degrés des universités si célèbres d'Oxford et de Cambridge. Ces degrés ne peuvent s'obtenir que par la fréquentation des universités elles-mêmes, qui sont essentiellement enseignantes. De plus ces universités existent depuis des siècles et les Catholiques d'Angleterre se trouvaient en face d'une situation qu'ils leur était impossible de modifier ou d'améliorer. Il n'en n'est pas ainsi au Manitoba, où l'Université accorde les degrés aux élèves catholiques sans les contraindre de suivre ses cours. Il est vraiment étrange de voir des Catholiques renoncer de gaieté de cœur à une position si enviable, quand ils devraient s'unir aux autorités ecclésiastiques et à leurs coreligionnaires pour la maintenir et la consolider. N'est-ce pas désarmer au moment du combat ou plus exactement fournir des armes à l'ennemi ? Encore une fois si on proposait la fondation d'un nouveau collège catholique avec le maintien des droits naturels et acquis des Catholiques dans l'Université, nous comprendrions qu'on demande une chose légitime en soi, et nous n'aurions pas à déplorer une démarche si contraire aux principes de l'Eglise en matière d'éducation supérieure.

* * *

Nous avons dit précédemment que le collège actuel de Saint-Boniface, avec ses deux cours parallèles français et anglais, répondait adéquatement à tous les besoins. Nous n'avons pas dit assez et, pour rendre complète justice à cette institution, il faut ajouter qu'elle offre des avantages spéciaux et d'un ordre supérieur que deux collèges séparés seraient impuissants à procurer. Les élèves des diverses nationalités peuvent d'abord s'y familiariser avec les deux langues officielles du Canada, tout en apprenant le latin et les autres matières du cours classique. Leur contact et leurs relations de chaque jour contribuent, sinon à effacer, du moins à adoucir considérablement les apertés de races, toujours dangereuses dans un pays cosmopolite comme le nôtre, et constituent une préparation très précieuse au point de vue des futurs rapports religieux et sociaux. Cette préparation offre surtout d'innappréciables avantages à ceux qui se destinent au ministère apostoli-